

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017305-DE

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **23**
Absents : **4**
- dont suppléés : **0**
- dont représentés : **4**
Votants : **27**
- dont « pour » : **27**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstention » : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017
Publication : 21/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETARE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CCVUSP – MUSHERS PROFESSIONNELS
POUR L'UTILISATION DES ITINERAIRES NORDIQUES HIVERNAUX.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'il appartient à la CCVUSP de gérer et d'entretenir les itinéraires de promenade nordique de la vallée de l'Ubaye, dont certains sont aménagés pour l'usage de la raquette à neige et des sports de traîneaux ;

CONSIDERANT la présence de mushers proposant des activités de façon régulière sur ces itinéraires, contre rémunération ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de la commune d'accueil concernée d'assurer, avec le soutien de la commission communale de sécurité, la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de sa commune, y compris sur les itinéraires hivernaux précités ;

VU les arrêtés municipaux réglementant l'accès aux itinéraires hivernaux balisés des communes de Saint-Paul sur Ubaye, Val d'Oronaye et la Condamine-Châtelard, visant notamment à garantir, pour l'ensemble des usagers des itinéraires nordiques, une cohabitation sécuritaire et harmonieuse ;

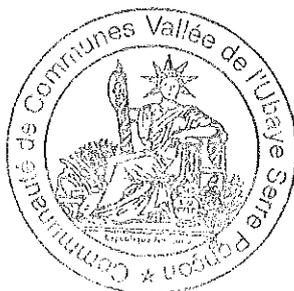
CONSIDERANT l'obligation pour la CCVUSP, en tant que gestionnaire, et pour le Maire, en tant qu'autorité de police, de respecter et faire respecter cet arrêté municipal ;

VU le projet de convention de partenariat entre la CCVUSP et tout musher proposant une activité contre rémunération sur le site et répondant aux dispositions établies par l'arrêté municipal de sécurité ;

Sur proposition de la Présidente.
Après délibéré,

- **ADOPTÉ** les termes de la convention qui lui est soumise ;
- **AUTORISE** la présidente à signer la convention à intervenir ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.